

Compte rendu
Le vendredi 4 octobre 2024

Présents : tous les membres
Secrétaire de séance : J Verdier

Demande de subvention

- Département des Hautes-Pyrénées/pont du Coustou

Au vu de l'importance de l'opération et son coût, la commune recherche 80% du financement HT des travaux. Contact a été pris avec le département pour une subvention exceptionnelle

Accord pour demander une subvention complémentaire de 10% du montant HT des travaux au titre du FURI

- Fonds Vert /isolation Bâtiment Francingues

Madame le Maire rappelle que la demande de subvention pour la rénovation énergétique déposée auprès de l'Etat, au titre de l'année 2024, n'avait pu être retenue faute de dotation budgétaire suffisante. Pourtant cette opération de modernisation du bâtiment aménagé en 1991 est importante dans le cadre de la RE2020. En effet, un mauvais classement des logements pourrait empêcher la location. Sur notre demande, le dossier a donc été maintenu à l'instruction, plutôt que rejeté, dans l'attente d'un éventuel abondement de la dotation nationale. La Préfecture vient de nous annoncer pouvoir dégager 15 229 € sur les reliquats de crédits. Dans ce contexte, la commune sollicite le maintien du taux d'intervention initial soit 50%. Le programme à réaliser pour cette subvention constituerait environ 1/3 du programme initial et comprendrait :

- La pose de 2 premières pompes à chaleur ;
- La pose de chauffe-eaux thermodynamiques ;
- Le changement d'une première tranche de menuiseries extérieures ;
- La pose de VMC.

Accord pour demander subvention de « rattrapage » pour l'isolation du Francingues de 15 229 € pour ne tranche de 30 458 €

Admission en non valeur

La perception demande un régularisation comptable – 0.02 €

Accord

Adhésion au CAUE

Adhésion 1 € par habitant pour les communes de moins de 100 habitants soit 81 €

Accord à partir de 2025

Information diverses

Ordures ménagères

Depuis le 1^{er} octobre, la Compétence collecte et traitement est exercée par le SMECTOM du Plateau ; pour 2024, nous aurons 2 contributions 9 mois au SIVOM de Clarac et 3 au SMECTOM

Citerne incendie

La citerne Incendie d'Ariès est maintenant opérationnelle : nous devons nous préoccuper maintenant des secteurs Nord et Sud du village. En effet, même si c'est la Communauté de Communes qui investit, la commune doit fournir le terrain. Contact avec être pris avec le SDIS pour déterminer les emplacements les plus adaptés en fonction des risques à couvrir. Les propositions seront ensuite présentées au Conseil.

Urbanisme :

le projet d'aménagement de la réserve foncière du centre du village est en cours d'établissement ainsi que viabilisation parcelle Plane de Carrejous en réservant un espace pour besoins communaux ; à noter que la commune vise également en renforcer le hameau d'Espanan en accompagnant au mieux les initiatives.

Pré Communal : réflexion à engager pour plantation bois.